

Réunion Conseil Municipal

Jeudi 2 Décembre 2021

Absent excusé : LACOMME Cathy

Secrétaire : CAZES Christian

I ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2022

La nouvelle nomenclature comptable M57 sera obligatoire à compter du 01/01/2024. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

A la demande de la Trésorerie, le budget actuellement en nomenclature M14 basculerait en M57 au 1^{er} Janvier 2022 (commune test).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

II DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le passage à la M57 implique la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Etat. L'opérateur de télétransmission est Ixchange.

M. le Maire est autorisé à signer la convention avec l'Etat.

III ADOPTION DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport adopté le 16 Novembre 2021 par la CLECT. La commission a rendu ses conclusions sur la régularisation des dépenses engagées par la Communauté d'agglomération relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines ainsi que sur le financement du déploiement de la fibre selon un principe de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation 2022 s'élève à 565,79 € pour Roquefort (identique à 2021).

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

IV VENTE CHEMIN RURAL DIT DE CLARAC

Monsieur le Maire rappelle que les deux propriétaires riverains sont intéressés par l'achat d'une partie du chemin rural dit de « Clarac ».

Considérant que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête publique préalable au déclassement du bien sis au lieu dit « Clarac » du domaine communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le Commissaire Enquêteur est nommé et la vente se fera sur la base de 1 € le m2.

V VENTE DU TERRAIN DE L'ANCIEN CIMETIERE DE CLARAC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération en date du 31 Mars 2021 portant désaffectation et déclassement de l'ancien cimetière en vue de son aliénation.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'opportunité de la vente de cet immeuble, désormais inutile à la commune et fait ressortir les avantages qu'elle pourra retirer de cette mesure.

Il indique que Madame LATTERRADE Danièle, propriétaire riverain, s'est portée acquéreur de la parcelle d'une contenance de 560 m², lieu-dit « Clarac » au prix de 1 € le m².

Le conseil municipal, décide la vente de la parcelle d'une contenance de 560 m² lieu-dit « Clarac » à Mme LATTERRADE Danièle au prix de 560 €

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente, et notamment l'acte notarié.

VI TRAVAUX VOIRIE (chemin mitoyen avec la commune de Puységur)

L'estimation de la dépense s'élève à 20 000 €. La commune de Roquefort participera uniquement pour 100 m (à partir du croisement de chez D. MAUBARET).

VII VOYAGE SCOLAIRE 2022

Une demande de subvention a été formulée par Mme DUCUING, Directrice de l'école de Roquefort pour une sortie scolaire à Arreau (65) Centre Oxygers en 2022. Le coût est de 100 € par enfant. La commune participera mais la somme reste à définir en concordance avec celle de Lavardens.

VIII DIVERS

Logement Communal : la chaudière est à remplacer (une somme de 3 000 € environ est à prévoir au BP 2022)

Proposition de M. TOUGNE de créer une boîte aux livres au Village : le Conseil Municipal le rencontrera pour essayer de mener à bien ce projet.

Concernant le site internet : une journée de formation est prévue le 14/12/2021 (pour les conseillers chargés de mettre à jour le site).

Vœux : si la situation sanitaire le permet, les vœux de la commune se feront le 22 janvier 2022.

